



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 SEPTEMBRE 2021 A 21 HEURES SALLE DE L'ORANGERIE

Présents : J-P. Albouy, J. Bacquier, V. Blasi, M. Clottes Méen, D-S. Daza, G. Delmas, V. Demay, J. Follet, H. Grelat, J. Oberti, V. Petitdidier, N. Rosa, J. Sansguilhem, J. Sartori, C. Lamarque, A. Maurel, J. Lenoir.

Absents / excusés : R. Bouscatel, P. Drouet, P. Adam, F. Emery, M. Chauvet, S. Pinaud

Procurations : R. Bouscatel à JP. Albouy, P. Drouet à N. Rosa, P. Adam à J. Follet, F. Emery à J. Lenoir, M. Chauvet à A. Maurel, S. Pinaud à V. Petitdidier.

Secrétaire de séance : H. GRELAT.

- 1- **Limitation de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties concernant les constructions nouvelles à usage d'habitation à compter du 1^{er} janvier 2022 :** dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation (TH), la commune fixe le taux d'une nouvelle taxe sur le foncier bâti (TFPB) intégrant une partie de ce qui était précédemment payé au Département par les ménages. La proposition est de limiter l'exonération à 40% pour les nouvelles constructions durant les 2 premières années afin de limiter la perte de recette pour la commune du fait de cette réforme. La loi ne permet pas de supprimer l'exonération. Précédemment, la commune aurait perçu à la fois la part communale de TFPB et la part communale de TH. Elle ne percevra plus que 60% de la nouvelle TFPB, soit une perte de quasiment 40% des recettes attendues. Vote à la majorité, 2 voix contre.
- 2- **Marché à procédure adaptée (MAPA) relatif à la rénovation des appartements communaux : attribution des lots de marché :** sur la Place du 11 mars 1962, 4 appartements doivent être rénovés. Marchés : plâtrerie, plomberie, interphone, peinture... Il s'agit de marchés de gré à gré. 2 lots attribués : c'est sur ceux-ci qu'on déléguera. Les travaux prendront environ 3 mois. Les autres locaux (autres que les appartements) seront transformés en locaux associatifs (comité des fêtes et aéromodélisme). Coût : environ 80 000 € pour les 4 appartements et la réhabilitation des parties communes. Vote à l'unanimité.
- 3- **Approbation des tarifs des activités du tiers-Lieu :**
TARIFS DU COWORKING : le crédit est valorisé 1€ et la ½ journée est facturée à 7.2 crédits (soit 7.2€).
Pour permettre à chacun d'accéder à l'espace Coworking, le nombre de ½ journées consommées ne peut excéder 10 par mois.
TARIFS DU FABLAB : la cotisation annuelle est valable de septembre à août. Elle est fixée à 84 € pour 1 personne, 120 € pour 2 personnes de la même famille, 144 € pour 3 personnes, 156 € pour 4 personnes et plus.
Gratuit pour les moins de 13 ans accompagnants un adhérent (1 enfant pour 1 accompagnateur)
Permanence à l'unité hors forfait à 10 crédits (soit 10 €)
Les tarifs sont applicables à partir du 13 septembre 2021.
Vote à l'unanimité.
- 4- **Autorisation donnée au Maire de signer une convention de prestation avec l'association COMBUSTIBLE, outil associatif de médiation numérique au service de tous, siégeant à Toulouse :** pour l'animation du Tiers-lieu, conventionnement avec l'association COMBUSTIBLE sur 4 thèmes (médiation, initiation FabLab...). Mardi après-midi : 1 animateur, Mercredi après-midi : 2 animateurs, Samedi matin : 2 animateurs. 25 € / heure pour les médiateurs. Vote à l'unanimité.
- 5- **Participation à la mise en concurrence relative à l'obtention d'un contrat groupe « assurance statutaire » auprès du Centre de Gestion de la Haute-Garonne (CDG31) à effet au 1^{er} janvier 2022 :** but = positionner la Commune comme étant partie prenante de cette mise en concurrence. Congés de maladie, congés maternité... Vote à l'unanimité.
- 6- **Demande d'un audit énergétique pour la salle municipale de l'Orangerie auprès du Syndicat Départemental de l'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG) :** le syndicat accompagne les collectivités, notamment avec un audit énergétique dont une partie est prise en charge par le syndicat. La commune est adhérente. 300 € : participation résiduelle pour la Commune, soit 5% du coût du diagnostic. Vote à l'unanimité.
- 7- **Dénomination d'une nouvelle voie de la Commune :** lotissement en cours de création (5 lots à bâtir Route de Saint Léon) ; *impasse des cognassiers* (pour la plaque, la dépense a déjà été prévue au budget). Lotissement des Vignes (nom donné par le lotisseur). Vote à l'unanimité.
- 8- **Demande de vente par anticipation et différé de finition, permis d'aménager Lotissement des Vignes :** en cours de réalisation. Tant que le lotissement n'est pas terminé, impossible de déposer des permis de construire. Proposition : vente par anticipation. Accord avec le maître d'ouvrage pour le séquestre de la somme chez un notaire.
- 9- **Restitution des travaux de la « Communauté des Modes Actifs Sud Sicoval » CMA :** démarche participative commencée au précédent mandat pour le Nord du Sicoval afin de permettre aux élus d'échanger plus en associant des citoyens et des associations, en partant du constat des usagers. Cela concerne les vélos, les trottinettes, les gyropodes, la glisse urbaine (skate, rollers...).